Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 1 (1885-1888)

Artikel: Les églises de Saint-Imier
Autor: Schwab, S.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684382

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES ÉGLISES DE SAINT-IMIER

Par Dr S. SCHWAB.

Pendant l'automne de 1885 des ouvriers gypseurs, en exécutant des travaux dans l'intérieur de l'église de St-Imier, mirent à découvert des peintures dont personne ne soupçonnait l'existence.

Appelé par le Conseil de paroisse de St-Imier à donner son avis sur la valeur de ces peintures murales, M. A. Bachelin, de Neuchâtel, bien connu par ses travaux sur l'histoire de l'art, se transporta sur les lieux et soumit un rapport dont nous extrayons les passages suivants :

« Les sujets représentés entre les arceaux de la coupole sont, sans aucun doute, l'ange, le bœuf, l'aigle et le lion, consacrés généralement comme emblèmes des quatre évangélistes Saint Matthieu, Saint Marc, Saint Luc et Saint Jean. Les légendes de ces figures paraissent conformes à la tradition. L'âge de ces peintures est difficile à déterminer d'une manière positive. On peut affirmer qu'elles sont de haute antiquité ; les mêmes sujets décoraient l'église des Allinges, en Savoie, construite au Xe siècle. La date de la fondation de l'église de St-Imier nous en dirait beaucoup là-dessus, car il est évident que ces peintures ont dû être exécutées peu après sa construction. Quoique hiératiques, elles ont un caractère presque barbare, et l'on ne peut, à première vue, savoir si elles proviennent de peintres italiens ou d'autres pays. La valeur artistique de ces peintures n'est pas considérable comme œuvre d'art, mais elles ont un intérêt réel au point de vue de l'histoire. C'est un des rares spécimens de la peinture primitive en Suisse. Ce fait est suffisant pour qu'il importe de conserver précieusement ce vestige du passé ».

Comme M. Bachelin hésitait à se prononcer sur l'âge de ces peintures, bien qu'il affirmât qu'elles remontaient à une haute antiquité, nous les fîmes photographier par un temps serein, afin d'obtenir une image aussi nette que possible de tous les détails qu'elles comportent. Ce qui nous engagea à le faire, c'est que nous savions que l'église était médiocrement éclairée lorsque l'artiste neuchâtelois la visita. Les photographies que nous devons à l'obligeance de M. Clément, photographe à St-Imier, furent soumises à l'examen critique des membres de la Société des Beaux-Arts de Berne et spécialement de M. le professeur Trächsel, dont la compétence en matière d'histoire de l'art est reconnue. Nous fîmes également appel aux lumières d'une autorité incontestée en Suisse, de M. le professeur Rahn, à Zurich. L'opinion unanime de ces personnes est que les peintures dont nous nous occupons ont été exécutées à la fin du XV^e^ ou plutôt au commencement du XVI^e^ siècle. Ce qui a permis d'établir d'une manière exacte l'époque à laquelle ces peintures remontent, c'est surtout l'existence de lettres que M. Bachelin n'indique pas dans son rapport parce que, sans doute, il ne les a pas remarquées. Au-dessous des emblèmes des quatre évangélistes se déroule un ruban sur lequel est écrit le nom de chacun d'eux. Les minuscules dont le décorateur s'est servi présentent les caractères de l'art gothique dans sa dernière période.

De ce qu'il est démontré que les arceaux de la coupole ont été ornés des emblèmes des évangélistes vers l'an 1500, déduirons-nous que l'église a été construite à la même époque ? Nullement, car nous savons que la basilique de St-Imier existait déjà au commencement du XIII^e^ siècle et tous les historiens sont d'accord pour lui assigner un âge encore plus respectable. Un fait historique nous explique la décoration tardive de la voûte du vaisseau transversal en même temps que la forme gothique donnée à cette coupole. Des documents authenti-

ques attestent que peu avant la réformation, en l'année 1510, un incendie détruisit une partie de l'église de St-Imier. Les chanoines négligeant de faire les réparations nécessaires, les maire et conseil de la ville de Bienne, dont ils dépendaient, les contraignirent à mettre la main à l'œuvre, et la reconstruction de l'église eut lieu peu avant l'introduction de la réforme dans l'Erguel. Il nous paraît naturel d'admettre que la partie du temple, dont on exigeait la réparation; était le transept ou vaisseau transversal et que ce fut donc au commencement du XVI^e^ siècle que l'on établit la coupole et certaine fenêtre ogivale faisant disparate, quant au style, avec le reste du bâtiment. En effet toutes les portes, fenêtres et arcades de l'ancien édifice présentent la forme cintrée, caractéristique du style roman, tandis que la voûte du transept est conforme au mode de construction qui était en usage à l'époque où le temple de St-Imier dut être réparé. Ce fut alors aussi que des ouvriers peu habiles exécutèrent vraisemblablement les peintures précitées. L'histoire de l'art corrobore en cette occurrence les indications fournies par la chronique écrite. Nous verrons bientôt qu'elle est appelée à jouer un rôle plus important et que nous pouvons lui demander de combler les lacunes laissées par les documents historiques.

Quoique la question soulevée par M. Bachelin touchant la date de la fondation de l'église actuelle de St-Imier soit, comme nous venons de le voir, indépendante de celle du degré d'ancienneté des peintures, elle nous a cependant décidé à soumettre à une nouvelle étude tout ce qui a trait à cet antique édifice. Nous avons d'autant moins hésité à le faire que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos concitoyens les opinions émises par divers historiens dans des ouvrages, mémoires et manuscrits peu répandus dans le Jura et même inédits et qu'en outre nous possédons des matériaux propres à

clore, selon nous, la période des hypothèses et des conjectures multiples que l'on a fait valoir au sujet de l'une des églises les plus anciennes de la Suisse.

Notons que pendant des siècles il a existé simultanément à St-Imier deux églises. Ces deux églises sont déjà mentionnées en 1228 dans le *Cartulaire de l'Evêché de Lausanne*, dont l'original se trouve à la Bibliothèque de la ville de Berne. Ce Cartulaire a été reproduit dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, Vol. 6, et dans les *Fontes rerum bernensium*, Vol. 2. L'une d'elles, la plus ancienne évidemment, ayant été démolie vers 1828, la coexistence pendant plus de six siècles de deux temples est historiquement démontrée. L'église primitive, appelée église paroissiale de St-Martin dans le Cartulaire ci-dessus, était affectée à l'usage de la paroisse, tandis que l'église actuelle, ou collégiale, selon le même Cartulaire, servait au Chapitre de chanoines.

I. **Eglise de St-Martin ou paroissiale.**

(ancienne église)

Plusieurs vieillards se souviennent d'avoir vu l'antique *église de St-Martin*. Elle était adossée à ce que l'on appelle aujourd'hui la *Vieille tour* et entourée d'un cimetière, dans lequel on inhuma pendant des siècles les décédés du Haut-Erguel. Sa grandeur répondait à peu près à l'église actuelle de Renan. C'était une modeste chapelle terminée à l'est par un chœur ou abside semi-circulaire. Elle n'avait qu'une seule nef et pas de voûtes ; son plafond était planchéié. Ses fenêtres à plein-cintre étaient petites. Son pavé irrégulier était formé de pierres tombales portant des inscriptions et des armoiries. La toiture très-aplatie était couverte en pierres plates, comme l'est encore la tour.

La vieille tour ou clocher de St-Martin, comme on l'appelle aussi, est de forme carrée; elle est bâtie en pierres de taille de petite dimension, placées assez régulièrement. Les fenêtres du premier et du second étage sont droites et très-petites. Vers le milieu de sa hauteur la tour est ornée d'un cordon saillant. Les quatre côtés de l'étage supérieur sont éclairés par des fenêtres géminées à plein-cintre. La porte, située du côté de l'ouest, est aussi à plein-cintre ; son arcade, formée de voussoirs cunéiformes repose sur des pieds droits construits en pierres de plusieurs morceaux peu réguliers. Un avant-toit protège le cadran d'une horloge relativement moderne ; l'on remarque autour du cadran des vestiges de fresques qui n'ont pu résister à l'injure des temps. Ces peintures murales sont postérieures à celles qui se trouvent dans l'église collégiale. Elles ont sans doute été exécutées dans le moment où l'horloge fut introduite dans la tour, c'est-à-dire vers 1730.

La tour renferme une cloche de grande dimension, dite tocsin. Cette cloche a été fondue en 1512. On y lit cette inscription :

ANNO DOMINI MCCCCCXII. ORA PRO NOBIS, SANCTE IMERI, soit : *Dans l'année du Seigneur, 1512. Prie pour nous Saint-Imier.*

Des personnes âgées nous ont rapporté qu'elles avaient vu entre le clocher de St-Martin et un vieux bâtiment situé au nord-ouest une galerie qui établissait une communication entre cette maison et la porte maintenant mûrée de la tour. Il est vraisemblable que le bâtiment que nous venons de mentionner, actuellement la *Brasserie de la Place*, fut le couvent où les moines de St-Imier vécurent en communauté du VII^e^ au XII^e^ siècle et l'édifice claustral dans lequel logèrent les chanoines du Chapitre de St-Imier avant leur transfert dans la maison située derrière l'église collégiale, maison que l'on a appelée longtemps la maison des chanoines, ou leur installation

dans des bâtiments particuliers, lorsqu'ils y furent autorisés, ainsi que des actes des XIVe et XVe siècles nous l'apprennent.

Malgré les transformations qu'a subies le bâtiment qui fut très probablement l'ancien couvent, il est facile de reconnaître que certaines de ses parties remontent à une haute antiquité. Nous y avons constaté de petits oratoires voûtés et avons vu sur l'arcade d'une fenêtre la date de 1355 gravée dans la pierre. La pierre qui portait cette inscription a été malheureusement mise en morceaux par des ouvriers ; elle était jaune et présentait tous les caractères de la pierre dite de Hauterive, qui fut employée pendant très longtemps pour la construction d'édifices dans le comté de Neuchâtel et les contrées environnantes.

L'église de St-Martin resta pendant des siècles l'unique église des localités et des habitations éparses dans la partie supérieure de la Vallée. Elle servit de paroisse à plusieurs villages : St-Imier, Villeret, Sonvillier, Renan et la communauté des montagnes ou de la Ferrière et était considérée comme l'église-mère de l'Erguel. Un curé nommé par le Chapitre la desservait. Dans un état des paroisses et institutions religieuses appelées par l'évêque de Lausanne à payer en 1285 un impôt pour les croisés, on voit figurer à côté du Chapitre de chanoines et du doyen du décanat de St-Imier (autrefois décanat de Soleure) le curé de la paroisse.

C'est dans la modeste église de St-Martin que se trouvait primitivement la tombe de l'ermite Ymier, qui introduisit le christianisme dans la vallée de la Suze et colonisa cette contrée. Les os de l'anachorète furent transportés plus tard dans l'église collégiale. La tradition dit que ce fut en 933, mais nous n'accordons pas de créance à cette légende

Un acte de 1493 (Voyez Trouillat, *Monuments*, Vol. V, p. 903) confirme que le tombeau d'Ymier se trouvait dans le chœur de la grande église et c'est bien celui-ci qui fut

violé en 1530, lorsque la Réformation fut en quelque sorte imposée à l'Erguel.

Longtemps encore après la Réformation, l'église de St-Martin conserva sa destination d'église paroissiale. Au commencement de ce siècle on y baptisait les enfants et le pasteur y faisait l'instruction religieuse des catéchumènes. En 1806, le général Oudinot, faisant une halte à St-Imier avant de pénétrer dans la principauté de Neuchâtel, y logea une partie de sa cavalerie. Pendant deux ans la petite église fut transformée en salpétrière pour fournir de la poudre aux soldats de Napoléon, et jusqu'à sa démolition elle servit de hangar et d'écurie. En 1825, la paroisse vendit la chapelle à Abraham-Louis Mathey, propriétaire de l'Hôtel-de-Ville, et bientôt après l'antique oratoire disparut pour faire place au bâtiment appelé maintenant « dépendances de l'Hôtel-de-Ville. » C'est dans ce bâtiment que fut établi le premier cercle du Vallon, le cercle dit de l'*Etoile*, qui devint le rendez-vous des patriotes Meyrat-Langel, Dr Morel, Florian Jaquet, Edouard Meyrat, Frédéric-Louis Houriet, etc. Ces citoyens avaient juré la ruine du gouvernement des patriciens et des baillifs et travaillèrent avec les Stockmar, Feusier, Neuhaus, etc., à la Constitution libérale de 1831. *Sic transit gloria mundi !*

Encore un mot avant de quitter l'église de St-Martin. Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire du Jura sont d'accord pour faire remonter la construction de sa tour au XIe ou au XIIe siècle. La cause en est l'existence des fenêtres géminées dont il a été fait mention et qui, de l'aveu de M. Quiquerez, comme de M. le professeur Rahn, sont caractéristiques de l'architecture romane qui fleurissait à cette époque. Si la tour est romane et n'a donc pas été construite avant le XIe siécle, il peut en être autrement de l'ancienne église. On sait que les églises élevées pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne étaient généralement dépourvues de tours, dont l'utilité

était contestable, puisqu'alors les cloches n'étaient pas en usage ou n'avaient que des dimensions très exiguës. S'il en est ainsi, nous nous permettrons d'exprimer l'avis que le clocher resté debout est postérieur à la chapelle proprement dite, qui a été démolie en 1828, et que l'origine de celle-ci remonte *au delà du XI^e^ siècle*. Nous n'irons pas jusqu'à revendiquer pour l'ermite Ymier, mort vers l'an 610, l'honneur et le mérite d'avoir élevé cette chapelle avec ses disciples ; si nous ne le faisons pas, c'est que nous avons lieu de croire que, conformément à la coutume des peuples germains de ces temps reculés, l'oratoire et la cellule du cloître de l'anachorète étaient construits en bois et non en pierre. Lors même que les actes ne nous disent pas quand le monastère primitif fut détruit et remplacé par l'édifice que nos pères ont connu et dont ils nous ont légué le souvenir, nous ne nous trompons guère en attribuant la destruction de la *cella sancti ymerii* ou prieuré, mentionnée dans la charte de Charles-le-Gros de l'an 884, aux Hongrois et Sarrazins qui, comme les auteurs l'affirment, ruinèrent la ville de Bâle en 917 et, traversant le Jura pour envahir les Gaules, livrèrent au pillage et au feu les habitations et les institutions religieuses qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. Le couvent de St-Imier subit très probablement le sort réservé aux monastères offrant aux hordes des barbares des aliments propres à assouvir leurs instincts de rapine et de dévastation. Dans ces conjonctures et malgré l'absence de documents authentiques, l'on arriverait à justifier jusqu'à un certain point la tradition selon laquelle la reine Berthe a laissé dans le Jura des traces de sa piété et de sa munificence. Sans attacher une grande importance à l'hypothèse ci-dessus, dont on chercherait inutilement l'auteur dans des écrits parus jusqu'ici, nous relèverons cependant qu'elle a le mérite de n'être en désaccord ni avec les données de l'histoire, ni avec l'art architectural. Elle n'est pas en contradiction avec l'histoire,

puisque la royale filandière vivait précisément au temps des invasions des Hongrois ; elle n'est pas non plus en opposition avec le style d'architecture en usage au Xe siècle, vu que si la tour présente les caractères des constructions qui s'élevèrent un ou deux siècles plus tard, la chapelle proprement dite ne se trouvait pas dans les mêmes conditions. En effet, d'après la description que nous en avons donnée, elle n'avait aucune ressemblance avec l'église collégiale de St-Imier, pas plus qu'avec des basiliques élevées à l'époque romane, tandis qu'elle avait beaucoup d'analogie avec la chapelle de Sombeval, qui était encore debout en 1865. La différence des termes employés dans les actes de 884 et de 962 pour désigner le monastère existant à St-Imier trouverait également une explication moins hasardée que celle qu'en donnent M. Lütolf dans son écrit sur les « *Glaubensboten der Schweiz* » et M. le curé Mamie dans son excellente monographie de St-Imier publiée dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation de 1881. Dans la charte de confirmation des possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval, portant la date du 9 mars 962, Conrad, roi de la Bourgogne transjurane, fils et successeur de la reine Berthe, signale à côté de la chapelle de St-Imier (*capella sancti Ymerii*), Sombeval avec sa chapelle, Tavannes et sa chapelle, Péry avec une chapelle située à Reconvillier, etc. Comme en 884, Saint-Imier apparaît sous le nom de *cella* ou petit monastère et que 78 ans plus tard il est fait mention d'une chapelle, M. le curé Mamie en conclut qu'il y a eu dans l'intervalle une modification quelconque et que, ainsi que M. Lütolf le prétend, il faut entendre sous la dénomination de *capella sancti Ymerii* non pas l'église de St-Martin, mais bien l'église actuelle de St-Imier. Il y aurait donc eu, selon ces auteurs, deux églises à St-Imier déjà en 962 : celle de St-Martin et une autre plus moderne. Nous avons à présenter quelques objections aux conjectures de MM. Lütolf et Mamie. D'abord il convient de ne pas atta-

cher une valeur trop absolue à l'emploi des termes *cella* et *capella* ; souvent dans les actes ces mots servent à désigner le même objet. Puis, à supposer que l'église actuelle soit la *capella* de 962, on comprend difficilement que dans la charte invoquée il ne soit fait aucune distinction entre les édifices religieux existant au Xe siècle à St-Imier, Sombeval, Tavannes, Reconvillier et autres lieux ; il paraît impossible que l'on ait confondu sous une même dénomination un monument aussi important que la collégiale de St-Imier avec de chétives chapelles qui n'étaient pas affectées au service d'un monastère et ne répondaient qu'aux besoins des rares habitants de localités naissantes. Enfin, l'architecture de l'église actuelle de St-Imier n'a pas les allures du Xe siècle, comme le prétend M. Mamie ; c'est ce que nous démontrerons dans le chapitre suivant.

Nous terminons cette partie de notre notice en concluant que l'église de St-Martin, supprimée en 1828, était la chapelle désignée en 962 et que la tour qui en perpétue le souvenir a été adossée à cet édifice pendant les XIe et XIIe siècles.

II. **Eglise collégiale ou actuelle.**

Il est notoire que 37 ans après la charte de Conrad, c'est-à-dire en 999, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, fit abandon de la souveraineté temporelle sur l'abbaye de Moutier-Grandval et ses dépendances, parmi lesquelles se trouvait certainement le monastère de St-Imier, à l'évêque de Bâle Adalbero. Dès lors et jusqu'à l'année 1146 on ne trouve aucune mention de l'existence d'une église ou d'un monastère à St-Imier.

En 1146, une bulle du pape Eugène III (1) confirme à l'évêque Ortlieb de Bâle quelques-uns de ses droits et privilèges, entr'autres : la prévôté de Grandval, la prévôté

(1) Voyez Trouillat, *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.* Vol. I, nº 194.

de St-Ursanne et l'*église de St-Imier. — Præposituram Grandivallensis ecclesie, Præposituram Sti-Ursicini et Ecclesiam Sancti-Ymerii.* Puis nous trouvons dans la bulle du pape Alexandre III (1), datée du 25 février 1178 la confirmation de toutes les possessions de l'église de St-Imier qui sont, soit dans la vallée de St-Imier, soit dans le pays de Neuchâtel, savoir : Des alleux, dîmes et cens à St-Imier, Courtelary (Cortaleri), Cormoret, Cortébert, Corgémont (Coriamont) ; les églises de Tramelan (Trameleins), Dombresson (Danbrizun) au Val-de-Ruz et Serrières (Sarreres) près de Neuchâtel ; des terres, champs, etc., à Areuse, Auvernier, Cormondrèche, Boudevilliers, Voëns, Enge, Cressier, Nugerol, Lignières, Prêles, Lamboing, Runens (Renan ?), Orvin (Ulvench), etc.

Mentionnons enfin deux actes stipulés l'un à Bellelay en 1177, (2) dans lequel intervient Theodoricus, *prepositus Sancti Ymerii, plebanus ecclesie de Arins*, c'est-à-dire, *Théodoric, prévôt de St-Imier* et curé de St-Blaise (près Neuchâtel) et l'autre de l'année 1179 (3) où Théodoric de Neuchâtel (de Novo-Castro), prévôt de St-Imier, signe comme témoin.

Nous venons de voir que la bulle papale de 1146 signale l'*église de St-Imier, ecclesiam Sti-Ymerii* ; ce n'est plus la *cella* ou petit monastère de 884, ni la chapelle, *capella*, de 962 ; elle indique en même temps les Prévôtés ou Chapitres de chanoines de Moutier-Grandval et de St-Ursanne pour bien établir, semble-t-il, qu'alors une institution semblable n'existait pas à St-Imier. La bulle de 1178 détermine les biens de cette église qui se *trouvent en grande partie dans le Comté de Neuchâtel* et les actes ci-dessus de 1177 et 1179 parlent pour la première fois d'un *Prévôt de St-Imier*, dans la personne de *Théodoric de Neu-*

(1) Voyez Trouillat, *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.* Vol. I, nº 239.
(2) Voyez Trouillat, *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.* Vol. I, nº 238.
(3) Voyez Matile, *Monuments de Neuchâtel*, I, nºs 27 et 29. — *Fontes rerum bernensium*, I, nº 68.

châtel. Que s'est-il donc passé dans l'intervalle du Xe au XIIe siècle et spécialement de l'année 1146 à 1177 ?

Les quelques faits que nous avons extraits des rares documents qui nous ont été conservés des Xe, XIe et XIIe siècles ne suffisent évidemment pas pour expliquer les transformations qui se sont opérées dans la vallée de la Suze pendant ces temps reculés. Pour les comprendre, nous devrions les rattacher aux événements qui survinrent en Helvétie après la disparition du royaume de Bourgogne transjurane et lors des luttes entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII ; mais l'étendue nécessairement restreinte de cette notice nous oblige à la concision. Aussi nous bornerons-nous à quelques considérations historiques, après avoir toutefois rapporté les diverses opinions qui ont été émises successivement par les auteurs qui se sont occupés de l'église de St-Imier, soit dans des Mémoires, soit dans des traités d'histoire de l'ancien Evêché de Bâle.

Nous ne citerons qu'en passant le *doyen Bridel,* qui écrivait sa *course de Bâle à Bienne* à la fin du siècle dernier. Bridel en condensant en quelques pages l'histoire de l'Evêché de Bâle reproduit la tradition telle qu'elle avait cours en 1789. La voici : « En 933, la reine Berthe bâtit une collégiale à St-Imier et fit du couvent un Chapitre composé d'un Prévôt et de douze chanoines, dont elle n'oublia point de grossir les revenus. »

Bien que cette tradition, qui a passé dans un grand nombre d'ouvrages et de manuscrits, ait été battue en brêche et ne soit plus que faiblement défendue, au moins dans l'une de ses parties, elle compte encore des partisans. Ce qui a lieu d'étonner c'est que le premier historien qui a traité de l'histoire de l'ancien Evêché après Bridel paraisse ignorer la tradition séculaire ou n'ajoute pas foi au récit légendaire, qui cependant était généralement adopté par ses contemporains.

M. *Morel,* ancien pasteur de Corgémont, mentionne

sans doute dans l'excellent abrégé de l'histoire de notre pays, paru en 1813, Berthe de Bourgogne, « cette fameuse reine, dit-il, qui, soit en Suisse, soit ailleurs, a tant fondé et doté d'églises, de Chapitres et de couvents, qu'elle a passé pour une sainte ». Mais placé en face des exigences de l'histoire diplomatique, ce judicieux écrivain restreint singulièrement le rôle que l'épouse de Rodolque II a joué dans le Jura, ou plutôt il le méconnaît complètement. Voici du reste comment s'exprime le doyen Morel touchant la question que nous cherchons à élucider ; « Nous voici maintenant à la catastrophe de l'abbaye de Moutier, si florissante depuis trois siècles. On connaît les différends qui s'élevèrent dans le XI[e] siècle entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV, différends qui divisèrent l'Italie et l'Allemagne. L'évêque de Bâle s'attacha au parti de l'empereur et les moines de Moutier se déclarèrent pour le pape. Cette division fut fatale à l'abbaye de Moutier. L'empereur et l'évêque de Bâle chassèrent les moines de leur antique demeure et partagèrent leurs dépouilles ». Après avoir relaté, d'après la *Chronique d'Alsace de Merklin,* le désastre et la dissolution de l'abbaye de Moutier-Grandval, la fondation par divers comtes de l'Evêché et même des parents de l'évêque Bourcard d'Asuel de l'abbaye des bénédictins de Beinwyl et du Chapitre de Schönenwerth dans le canton de Soleure, Morel continue : « Tel fut le sort d'une partie des dépouilles de Moutier. *Quant aux possessions de cette abbaye dans la principauté de Bâle, elles retombèrent au prince qui en forma trois Chapitres de chanoines séculiers, celui de St-Imier, celui de St-Ursanne et celui de Moutier-Grandval, ayant chacun un prévôt à leur tête.* ».

Le doyen Morel n'indique malheureusement pas les sources où il a puisé pour pouvoir se prononcer d'une manière aussi catégorique sur la fondation des Chapitres de St-Imier, de St-Ursanne et de Moutier par Bourcard d'Asuel à une époque qu'il ne détermine pas, mais qui ne

peut être postérieure à 1107, puisque cet évêque mourut dans cette année.

Nous savons que les chanoines de Moutier qui, après l'introduction de la réforme dans la Prévôté, établirent leur résidence à Delémont, conservaient religieusement les archives de la puissante abbaye de Moutier-Grandval. Le doyen Morel a été autorisé à consulter ces précieuses archives et c'est sans doute dans les actes qui lui ont été confiés avant la rédaction de son abrégé qu'il a puisé les renseignements qui lui ont permis d'attribuer à Bourcard d'Asuel la création des trois Chapitres ci-dessus mentionnés. Il y a lieu de croire que pendant la tourmente révolutionnaire qui a mis fin au règne des princes-évêques certains documents se sont égarés ou ont été détruits. Ainsi Trouillat dit qu'il existait autrefois dans les mêmes archives l'acte d'une donation faite vers 930 par la reine Berthe à l'abbaye de Moutier-Grandval. Cet acte a disparu comme celui qui a probablement servi au doyen Morel à affirmer que Bourcard d'Asuel est l'auteur principal de la suppression de l'abbaye de Moutier-Grandval et de la fondation des trois Chapitres indiqués plus haut.

Ce qui est pour nous hors de doute c'est que le doyen Morel n'aurait pas avancé des faits aussi importants pour l'histoire du Jura s'il n'avait pas eu à sa disposition des moyens d'information dont il reconnaissait l'authenticité.

Nous verrons du reste que les investigations des archéologues et historiens modernes aboutissent au même résultat que celui qui se trouve consigné dans l'ouvrage de l'historien erguéliste.

En 1852, M. *Quiquerez* publia dans les *Actes* de la Socité jurassienne d'émulation, sa première notice sur l'église de St-Imier. Nous reproduisons textuellement les paroles dont il s'est servi : « C'est à la reine Berthe qu'on attribue la fondation du monastère du Collège de chanoines à St-Imier. On rapporte qu'ayant visité le tombeau de cet

anachorète, elle ordonna qu'on y bâtit une église et qu'on y établît douze chanoines sous la direction d'un prévôt. Elle dota aussitôt cette nouvelle fondation et voulut que le corps de Saint-Imier fût transféré de l'humble chapelle de St-Martin dans la basilique qu'elle venait d'édifier.

» De ce fait important on n'a point d'actes positifs, mais seulement des légendes, des souvenirs d'abord traditionnels, qui ont ensuite passé dans les écrits. Si le temps a détruit les actes, si le scepticisme doute des faits racontés si longtemps après l'évènement, il reste cependant encore à St-Imier même un monument qui atteste qu'au siècle où vivait Berthe, la reine chérie de l'Helvétie romande, on éleva un temple au Seigneur, et neuf siècles n'ont pu détruire l'édifice construit alors à côté de la cellule de l'anachorète de la Suze.

» *Le temple actuel de St-Imier est, en effet, l'église même bâtie par les ordres ou au temps de Berthe.* Les changements que les hommes lui ont fait éprouver n'ont point détruit le caractère d'antiquité de cette basilique. On y retrouve la copie de l'église de Moutier-Grandval, construite plus d'un siècle auparavant et qui fut aussi restaurée par la reine de Bourgogne. Le peu d'ornements que nous présentent les colonnes et les corniches, le mode même de construction des murs indiquent évidemment l'architecture rude et barbare du X^e^ siècle. Cependant on remarque plus d'irrégularité dans l'ensemble de ces constructions que dans celles de Moutier, d'où nous croyons reconnaître que lorsqu'on bâtit l'église de Grandval, il existait encore des ouvriers connaissant ou imitant le mode de bâtir des Romains, tandis qu'à St-Imier, au *X^e^ siècle,* cette tradition était à peu près perdue. »

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la publication du premier mémoire de M. Quiquerez que M. *Trouillat,* dans sa savante introduction au Tome II des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle,* combattait victorieusement l'assertion de l'archéologue de Bellerive,

concernant la fondation du Chapitre de chanoines à St-Imier. « Les actes, écrit l'ancien archiviste de Porrentruy, ne nous apprennent pas à quelle époque l'abbaye de St-Imier fut transformée en collégiale. Nous pensons que cette abbaye subit le même sort que celles de Moutier et de St-Ursanne, et que sa transformation en collégiale *ne remonte pas au delà du XII*e *siècle.* Nous voyons, en effet, la possession de l'*église* de St-Imier confirmée à l'évêché de Bâle en 1146 par le pape Eugène III, en même temps que les *prévotés* de Moutier et de St-Ursanne. Si quelque personne du nom de Berthe a joué un rôle important dans cette transformation, *soit par des constructions, soit par des largesses, loin de voir cette lienfaitrice dans l'épouse de Rodolphe II, roi de Bourgogne, nous la chercherons plutôt dans la personne de Berthe, épouse d'Ulric II, comte de Neuchâtel,* qui, de concert avec son mari, fonda l'église collégiale de Neuchâtel dans le cours du XIIe siècle, et se fit remarquer par ses donations aux abbayes de Bellelay, de Fontaine-André, de St-Jean de Cerlier, de Hauterive, etc. La bulle confirmative des possessions de l'église de St-Imier, émanée du pape Alexandre III, en 1178, nous montre d'ailleurs la plupart de ces possessions dans le territoire qui forme le canton actuel de Neuchâtel. »

Messieurs *Gelpke*, dans son *Histoire ecclésiastique de la Suisse*, *1861* et *Egbert de Mülinen* (Notice historique sur le Chapitre de St-Imier dans les Actes de la Société d'émulation de 1867), se rangèrent à l'opinion émise par Trouillat, sans l'étayer de nouveaux arguments. Cependant M. de Mülinen ne se contente pas d'exprimer un doute. « Il paraît, dit-il, que peu de temps après la bulle du pape Eugène III, *en tout cas entre 1146 et 1177, l'église* ABBATIALE *de St-Imier fut convertie en église* COLLÉGIALE de chanoines séculiers, puisque nous trouvons dans un acte stipulé à Bellelay le 25 mai 1177 un Théodoric *prévôt* de St-Imier. Si l'abbaye avait subsisté

encore en 1177, il ne serait pas question d'un *prévôt* mais d'un *abbé*. Quoiqu'il en soit, la transformation en collégiale n'eut pas lieu en 933 du temps de la célèbre reine Berthe, comme la tradition l'a toujours dit erronément, mais du temps d'une autre Berthe, épouse d'Ulric II, comte de Neuchâtel en Suisse, qui, de concert avec son mari, fonda l'église collégiale de Neuchâtel dans le cours du XII^e^ siècle, etc. » Comme on le voit, M. de Mülinen, dans sa dernière notice sur St-Imier, se prononce pour l'institution du Chapitre dans l'intervalle de l'année 1146 à 1177 ; il est moins affirmatif en ce qui concerne les fondateurs de cet établissement, puisqu'il se borne à remarquer que la création de ce dernier a eu lieu *du temps* et non *par* la comtesse Berthe. Voilà donc trois historiens ayant la louable habitude de s'abreuver aux sources qui brisent avec la tradition d'après laquelle la reine Berthe aurait fondé à St-Imier un Chapitre de onze chanoines et d'un prévôt. Ils se basent sur des documents authentiques et n'ajoutent aucune créance aux écrits des *Bolandistes*, du père *Sudan* (*Basilea sacra*), de *Boyve* (*Annales de Neuchâtel*), de toutes les histoires manuscrites de l'évêché de Bâle et des historiens qui ont reproduit les récits légendaires, tels que Bridel et Quiquerez. L'un d'eux, M. de Mülinen, semble ignorer la partie de la tradition qui attribue à la reine Berthe la construction de la collégiale, tandis que M. Trouillat laisse clairement entrevoir que, selon lui, cette reine n'a été à aucun titre la bienfaitrice de St-Imier, pas plus en y fondant un Chapitre qu'en y construisant l'église spéciale dont les chanoines avaient besoin.

Les arguments invoqués par MM. Trouillat et de Mülinen ont eu le mérite de faciliter la tâche des personnes qui s'occupèrent après eux de cette question obscure et litigieuse ; mais si leurs successeurs abandonnèrent généralement la tradition en ce qui concerne l'origine du Chapître, ils n'en continuèrent pas moins à revendiquer pour l'église collégiale une haute antiquité.

Ainsi, le doyen *Vautrey*, de Delémont, dans son ouvrage « *Le Jura bernois* » publié en 1863, écrit : « L'église de St-Imier, avec ses fenêtres à plein-cintre, sans ornements, avec ses lourds et pesants piliers, avec ses absides en cul de four, avec son clocher massif portant aux colonnes qui en soutiennent la voûte de curieuses et fantastiques figures est un des spécimens les plus curieux et les mieux conservés de l'architecture à demi-barbare en usage dans la Bourgogne aux IXe et Xe siècles de notre ère ».

M. *Quiquerez,* dans sa deuxième notice sur l'église de St-Imier, publiée en 1877 dans le *Musée neuchâtelois,* arrive aux conclusions suivantes : « C'est à la reine Berthe qu'on fait honneur de la restauration de plusieurs églises ruinées ou endommagées par les Hongrois ou les Sarrasins durant la première moitié du Xe siècle. On nomme Moutier-Grandval et St-Imier ; mais l'étude de ce premier monument nous a prouvé qu'il remontait à la première moitié du VIIIe siècle et que la seule partie qu'on pouvait attribuer à la reine Berthe dans la première moitié du Xe siècle était la tour du clocher, dont l'architecture correspondait parfaitement à cette époque. La collégiale de St-Imier, dont on fait aussi honneur à la reine Berthe, se rapproche beaucoup plus de celle de Grandval que des églises de Neuchâtel et de St-Ursanne. Nous sommes tentés de croire que l'*église de St-Imier est antérieure au Xe siècle* et que si la reine Berthe y a fait opérer des restaurations, *ce n'est du moins pas elle qui a bâti cet édifice.* »

On s'aperçoit que Quiquerez n'a pas toujours eu la même opinion au sujet de cette église. En 1852 elle lui paraissait être l'œuvre de la reine Berthe, tandis que 25 ans plus tard il la déclarait antérieure au Xe siècle. Cette question préoccupait constamment l'archéologue jurassien. Peu d'années avant sa mort, survenue en 1882, Quiquerez rédigea un mémoire plus complet que les pré-

cédents sur cette même église. Nous l'avons trouvé à la Bibliothèque universitaire de Bâle, à laquelle, comme on le sait, le vétéran de Bellerive vendit une partie de ses manuscrits. Nous extrayons de cette notice non imprimée les passages ci-dessous :

M. Quiquerez abandonne la partie de la tradition qui a trait au Chapitre. « Le roi Rodolphe III, dit-il, ayant donné en 999 à l'Eglise de Bâle ses droits de souveraineté sur Grandval et ses dépendances, il devient plus que probable que St-Imier subit le même sort que Grandval et St-Ursanne lorsqu'à la fin du XIe siècle Bourcard expulsa les Bénédictins de ses Etats et les remplaça par des chanoines. »

Sa dernière opinion sur l'église collégiale est résumée comme suit :

« L'étude de l'église collégiale de Neuchâtel, comparée à la collégiale de St-Imier, prouve à l'instant que les édifices sont d'époques toutes différentes. Si l'église de Neuchâtel donne lieu à des controverses pour savoir si c'est la reine Berthe ou la comtesse de ce nom qui l'a bâtie, il ne peut y avoir de doute pour celle de St-Imier, dont l'architecture est évidemment plus ancienne que celle de Neuchâtel. La collégiale de St-Imier, quoique analogue à celle de Grandval, en diffère par son transept et ses arcades plus basses ; comparée à la collégiale de Payerne, St-Imier offre le caractère des derniers temps de l'emploi du style latin ou du roman primaire, tandis que Payerne est purement roman. Si c'est la reine Berthe qui a fait bâtir St-Imier, certes elle a confié cet édifice à d'autres architectes et ouvriers que ceux employés à Payerne. Cette différence si frappante d'architecture peut faire supposer que *St-Imier est antérieur à cette princesse* et qu'elle n'a fait qu'opérer une restauration comme à Grandval.

Le silence des documents ne prouve rien contre des faits matériels ; aussi, *sans pouvoir assigner aucune date à la collégiale de St-Imier*, nous devons cependant la

classer parmi les édifices appartenant au style latin, qui, selon Ratissier, a duré du IVe au XIIe siècle, qu'Oudin place du Xe au XIe siècle et que Caumont appelle roman primaire du Ve au Xe siècle. On ne saurait placer St-Imier à l'époque romane sans indiquer une distinction qu'on a déjà faite à Grandval, où les caractères architectoniques sont plus saillants et l'âge plus déterminé. »

Telle est la réponse extrêmement vague et dubitative que Quiquerez eût donnée en l'année 1885 à M. Bachelin s'il avait été interrogé sur l'époque de la fondation de l'église de St-Imier. Il faut avouer que la marge laissée, sur l'autorité de Ratissier, du IVe jusqu'au XIIe siècle, n'est pas faite pour satisfaire les hommes les moins exigeants et l'on comprend que la science archéologique ait dû poursuivre ses recherches pour arriver à des résultats plus positifs. Ce qui est regrettable c'est que M. Quiquerez ait peu connu les travaux écrits en langue allemande et paraisse avoir complètement ignoré ceux de l'archéologue zurichois qui, en même temps que lui, étudiait le développement des beaux-arts en Suisse, mais sur une échelle plus vaste, ce qui lui permit d'ouvrir des horizons nouveaux et d'arriver à des conclusions devant lesquelles notre historien national se serait incliné, si elles étaient parvenues à sa connaissance.

Mais avant d'exposer les idées d'une autorité incontestée dans le domaine de l'art, nous devons citer les deux derniers auteurs qui se sont occupés de l'église de St-Imier.

M. le curé *Mamie*, fondateur de la nouvelle église catholique de St-Imier, dans une étude remarquable sur Saint Imier, ermite et premier apôtre de la vallée de la Suze, dont il a déjà été fait mention dans la première partie de cette notice, déclare qu'en présence des actes authentiques publiés par MM. Trouillat et Matile, on ne peut plus guère aujourd'hui considérer la reine Berthe comme la fondatrice du Chapitre ; les documents tendent

à établir historiquement que la maison des comtes de Neuchâtel est bien réellement la bienfaitrice du Chapitre de St-Imier et que, en particulier, l'institution d'un prévôt en tête de ce Chapitre, avec la dotation nécessaire, est son œuvre. Aux raisons émises par Trouillat, M. Mamie en ajoute une autre, c'est que Théodoric, le *premier* prévôt connu (1177), était contemporain du comte Ulric et de la comtesse Berthe, et que, en outre, il était de Neuchâtel (de Novo Castro). Précédemment il était curé d'Arins (St-Blaise près Neuchâtel), bénéfice qu'il administra ensuite par un chapelain du nom d'Henri (Matile, *Monuments* nos 27 et 29).

M. Mamie admet que l'église signalée dans la charte de 1146 était déjà desservie par un petit collège de prêtres ou de chanoines, un Chapitre incomplet, lequel ne fut complété que plus tard, probablement du temps de l'évêque de Bâle, Hugues d'Asuel, ou Hugo de Hasenbourg, de la famille des Neuchâtel, qui régna dans les années 1176 et 1177. Grâce au concours de cet évêque et à la générosité du comte Ulric de Neuchâtel, le nombre des chanoines fut augmenté jusqu'à douze, y compris le prévôt. Après la sécularisation de l'abbaye de Moutier, qui, dit M. Mamie, entraîna comme conséquence nécessaire celle du monastère de St-Imier qui en dépendait, un *évêque de Bâle, comme souverain du pays, repourvut, à une date que nous ne connaissons pas, à la desserte de l'église de St-Imier, où il se forma petit à petit un commencement de Chapitre, selon l'usage du temps.*

C'est ainsi que s'explique ce fait anormal qui nous montre le Chapitre de St-Imier soumis, bien que situé dans le diocèse de Lausanne, à la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle. Le comte de Neuchâtel couronna cette œuvre de restauration religieuse en complétant le Chapitre et en le dotant d'un prévôt, avec les rentes nécessaires pour son entretien et celui des nouveaux chanoines. Les propriétés destinées à fournir ces rentes se trouvent, en

effet, selon la remarque de Trouillat, dans le canton actuel de Neuchâtel. »

Nous avons vu dans le premier chapitre que MM. Mamie et Lütolf supposent que la chapelle (*capella*) signalée dans la charte de 962 était déjà l'église collégiale. M. Mamie maintient, à tort selon nous, que la reine Berthe a érigé cette église dont, dit-il, l'architecture a d'ailleurs toutes les allures du Xe siècle.

M. le *curé-doyen Vautrey* clot la série des historiens qui ont parlé de St-Imier. Il l'avait déjà fait en 1863, mais dans son histoire monumentale des évêques de Bâle, dont le dernier volume sort à peine de presse, il y revient.

« La communauté, dit-il, que Saint-Imier a formée en ces lieux lui survit pendant de longs siècles, adopte la règle de Saint-Benoit, agrandit ses possessions, grâce surtout aux largesses des comtes de Montfort (?) et devient enfin le monastère assez connu sous le nom de Celle de St-Imier, désignation que l'on trouve déjà en 884 dans un diplôme de Charles-le-Gros, faisant don de cet établissement à Moutier-Grandval. Au siècle suivant, la dépouille mortelle de l'apôtre du Jura est transférée de l'église de St-Martin dans une nouvelle basilique qui hérita du nom de St-Imier et qui subsiste encore aujourd'hui. On croit que la reine Berthe, étonnée des merveilles qui s'opéraient au sépulcre de ce prêtre, s'occupa activement de cette translation. Bientôt après on établit dans ce nouveau sanctuaire un Chapitre de douze chanoines chargés d'être une garde d'honneur autour des reliques sacrées. A la même époque le pape Luce II prend sous sa protection cette église collégiale avec toutes ses dépendances. »

Nous voyons que M. Vautrey fait une large part à la tradition et qu'il est resté fidèle aux idées qu'il avait développées précédemment ; cependant comme MM. Trouillat, Mamie et d'autres auteurs, il renvoie au XIIe siècle la fondation du Chapitre. Il ne nous a pas été possible de reconnaître si les comtes de Montfort ont été véritable-

ment les bienfaiteurs de St-Imier et à quel titre ils auraient fait bénéficier de leurs largesses un monastère dont ils n'étaient ni les suzerains, ni les avoués. L'acte par lequel le pape Lucius II a pris sous sa protection l'église collégiale avec ses dépendances nous est également inconnu. M. Vautrey doit avoir eu à sa disposition des documents qui ne se trouvent pas dans les monuments de MM. Trouillat et Matile, ni dans les *Fontes rerum bernensium.*

Plus loin, l'historien delémontain trace un tableau des événements survenus dans l'évêché de Bâle à la fin du XI[e] siècle.

« Au temps de sa révolte ouverte contre Grégoire VII, alors qu'il partageait les foudres de l'excommunication pontificale, entre 1075 et 1079, Bourcard d'Asuel s'était mis à la tête d'une troupe de seigneurs partageant ses idées et, au nom de l'empereur, il s'était violemment emparé du célèbre et antique monastère de Moutier-Grandval, qui gardait courageusement sa fidélité et son obéissance au pape Grégoire VII. Les moines en avaient été expulsés et, à leur place, l'évêque avait obtenu l'établissement d'un Chapitre de chanoines qui succédèrent aux vénérables et fidèles enfants de St-Benoit. Bourcard dut réparer cette spoliation et cette suppression à main armée d'une abbaye protégée par les titres les plus anciens et les plus solennels et donna aux moines de Moutier, privés de leur antique demeure, un asile convenable dans le monastère de St-Alban, à Bâle, fondé pour réparer le mal fait. »

On remarque que M. Vautrey n'attribue pas à Bourcard d'Asuel la fondation des Chapitres de St-Ursanne et de St-Imier. Il se peut que l'abbaye de Moutier ait été, la première, transformée, à l'instigation et sous le règne de Bourcard, en un Chapitre de chanoines, mais comme les deux autres monastères étaient indubitablement des dépendances de la puissante abbaye de Grandval et s'étaient conséquemment ligués avec l'église-mère contre l'empe-

reur Henri IV, il parait certain qu'ils subirent le même sort et furent sécularisés à la même époque. En 1096, c'est-à-dire près de 20 après la catastrophe de Moutier-Grandval, St-Ursanne était encore une abbaye (Trouillat I N° 143). Quatorze ans plus tard, en 1120, c'était déjà un Chapitre de chanoines complet qui avait à sa tête un prévot du nom de Bucco (Trouillat I. N° 163). La transformation de St-Ursanne a donc eu lieu simultanément ou peu de temps après celle opérée violemment à Moutier par Bourcard d'Asuel. Moutier possédait un prévot, Siginand, déjà avant 1120. La réforme a peut-être été moins rapide à St-Imier, mais nous conjecturons avec M. Mamie que les moines disparurent en même temps que ceux de Moutier et de St-Ursanne ; seulement le Chapitre de chanoines appelé à les remplacer ne fut pas d'abord complet ; il ne le devint que lorsque les rentes nécessaires lui furent assurées et qu'un prévot fut désigné pour le diriger. Théodoric, de St-Blaise ou Neuchâtel, que nous trouvons mentionné comme prévot de St-Imier en 1177, n'a pas nécessairement inauguré la série des prévots. Il est le premier connu, mais il a pu avoir des prédécesseurs dans l'intervalle de 1146 à 1177. On ne se trompe guère en admettant qu'Ulric II, seigneur de Neuchâtel et son épouse Berthe, contemporains de Théodoric et bienfaiteurs de la collégiale de Neuchâtel et d'autres institutions religieuses, ont fait des donations à l'église de St-Imier et contribué ainsi à asseoir définitivement son Chapitre ; mais il ne faut pas oublier que la transformation de l'abbaye de St-Imier s'est accomplie au commencement du XII^{e} siècle et qu'elle a été l'œuvre de Bourcard d'Asuel. Selon toutes les probabilités, cet évêque a non seulement fondé le Chapitre, mais il l'a aussi doté, soit au moyen des dépouilles de Moutier-Grandval, soit grâce aux biens qui lui échurent en partage après la mort de son père Ulric, comte de Fenis-Bargen. Aux donations de Bourcard d'Asuel vinrent se joindre celles de ses successeurs immédiats

au siége épiscopal, Rodolphe de Hombourg et Berthold de Neuchâtel, tous deux membres de la famille des Neuchâtel et vraisemblablement celles d'Ulric II et de son épouse. Ainsi s'expliquent d'une manière très naturelle deux faits qui frappent l'historien : la possession par l'église de St-Imier vers l'année 1178 de nombreux biens et des églises de Dombresson et Serrières dans le comté de Neuchâtel et la juridiction temporelle et *spirituelle* des évêques de Bâle sur le Chapitre des chanoines de St-Imier. Comme St-Ursanne, après son érection en Chapitre fut émancipé de Moutier-Grandval et cessa d'appartenir au diocèse de Besançon pour être incorporé à l'évêché de Bâle, ainsi en advint-il du Chapitre de St-Imier, avec cette différence que ce fut l'évêque de Lausanne qui abandonna ses droits de juridiction spirituelle en faveur de l'évêché de Bâle. Un accord a dû intervenir entre les évêques de Bâle et de Lausanne et il fut facile à Bourquard d'Asuel d'obtenir cette concession, puisque lors de la suppression de l'abbaye de St-Imier, son frère Conon occupait le siége épiscopal de Lausanne. L'église paroissiale de St-Imier ainsi que celles de l'Erguel ne furent pas comprises dans cet accord, car nous savons que depuis leur fondation jusqu'au temps de la Réforme, elles appartinrent au diocèse de Lausanne et étaient placées sous la juridiction des évêques de ce diocèse.

En terminant la revue des historiens qui ont écrit sur les églises de St-Imier, ainsi que les quelques réflexions que nous nous sommes permis d'ajouter aux idées qu'ils ont développées, nous tenons à constater qu'en suivant des voies différentes on arrive à se ranger à l'opinion émise en 1813 par le doyen Morel, qui déclarait que *l'évêque Bourcard d'Asuel avait supprimé l'abbaye de Moutier-Grandval et fondé les Chapitres de chanoines séculier s de Moutier, St-Ursanne et St-Imier.*

Si des actes authentiques font mention des Chapitres de Moutier, de St-Ursanne et spécialement de St-Imier et permettent donc à l'historien de fixer très appr oximati-

vement l'époque de leur fondation, il n'en est malheureusement pas de même des églises collégiales de ces localités. Nous ne possédons aucun document fixant la date de la construction de l'une ou de l'autre de ces basiliques; aussi la tradition a-t-elle trouvé libre carrière et voyons-nous les auteurs recourir aux hypothèses les plus contradictoires relativement à leur origine. Toute difficulté disparaîtrait s'il était démontré qu'un Chapitre ne peut exister sans église spéciale ; dans ce cas, l'institution du premier coïnciderait avec la construction de la basilique des chanoines et nous serions autorisé à dire que l'église collégiale de St-Imier a été bâtie à la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^ siècle, sous le règne des premiers évêques de la maison de Fenis-Neuchâtel. Mais l'étude à laquelle nous nous sommes livré ne nous permet pas de conclure de la sorte.

On sait que la plupart des Chapitres de chanoines ont succédé à des abbayes existantes et sont issues d'une sécularisation de ces dernières. Dans cette occurrence, ou bien les anciennes églises ont été affectées au service des chanoines, ou bien de nouveaux édifices ont été élevés pour répondre aux besoins de l'institution religieuse transformée. Comme la sécularisation de l'abbaye de Moutier-Grandval et par conséquent celle de ses filiales a été opérée par des moyens violents, l'on est poussé à admettre que dans les premiers temps de l'existence des Chapitres ceux-ci ont été purement et simplement installés dans les églises abbatiales existantes et que des basiliques nouvelles n'ont été bâties que postérieurement à leur création. Nous avons lieu de croire que des églises spéciales ont été mises à la disposition des Chapitres lorsque nous constatons dans une localité, où autrefois existait une abbaye, une église paroissiale à côté d'une église collégiale, c'est-à-dire deux temples dont l'un doit être considéré comme nouveau. A St-Ursanne, par exemple, qui se trouvait aux XI^e^ et XII^e^ siècles dans des conditions

analogues à St-Imier, on voit que déjà en 1139 il existait une église collégiale (*ecclesia*) et une église paroissiale (*parochia*), et que celle-ci était une possession du Chapitre (Trouillat, I, nº 183). Pour St-Imier on ne rencontre une indication de ce genre qu'en l'année 1228 (*Cartulaire de Lausanne*). A cette époque nous remarquons dans la liste des institutions religieuses des paroisses du diocèse de Lausanne le Chapitre de St-Imier avec la paroisse de Saint Martin. — *Capitulum Sti-Ymerii, cum parochia Sancti Martini.* — Nous ne pouvons naturellement induire de ce fait que la nouvelle église ou église collégiale n'a existé à côté de l'ancienne église de St-Martin devenue paroissiale que dès 1228. Il semble que déjà avant le XIIIe siècle la modeste chapelle de St-Martin était devenue insuffisante et ne pouvait plus répondre aux besoins combinés d'une population plus nombreuse et d'un Chapitre de chanoines assez important ; mais comme aucun document ne fixe la date de la construction de la nouvelle église nous resterions dans l'incertitude sur l'origine de cet édifice si les actes seuls devaient nous guider. Dans cette perplexité nous sommes heureux de découvrir un autre moyen d'information dans l'architecture de l'église collégiale.

Il était réservé à M. le professeur *Rahn,* de Zurich, de dissiper les doutes qui ont plané si longtemps sur l'âge de l'église actuelle de St-Imier et de résoudre définitivement, selon nous, la question litigieuse qui nous occupe.

Déjà en 1872, M. Rahn exprimait une opinion opposée à celles de MM. Quiquerez, Vautrey, et autres. Elle parut dans l'*Indicateur d'archéologie suisse.* Voici la traduction de la notice consacrée par cet auteur à l'église de St-Imier : « Il existait autrefois un couvent de Bénédictins qui fut transformé en un Chapitre de chanoines séculiers dans le cours du XIIe siècle. L'église construite probablement à la suite de cette transformation est une basilique à colonnes formée de trois nefs, avec un transept ou vais-

seau transversal peu saillant auquel s'adossent directement trois chœurs semi-circulaires ; les deux absides ou chœurs latéraux ont été démolis. La nef principale a une longueur de 23 mètres et une largeur de près de 7 m. ; elle est séparée des nefs latérales ou bas-côtés, dont la largeur est de 3m 20, par cinq paires de colonnes. Les colonnes, sans bases, mais avec des tailloirs à moulures pour chapiteaux, ont une hauteur de 3m 70 ; elles sont réunies par des arcades à plein-cintre, au-dessus desquelles s'élèvent des murs percés de fenêtres cintrées. Les fenêtres des bas-côtés sont modernisées. Les nefs centrales et latérales sont recouvertes d'un plafond en planches placées horizontalement ; il en est de même des ailes du transept. La partie centrale du transept ou coupole est seule recouverte d'une voûte ; les arêtes de la voûte forment des diagonales à angle droit que supportent des colonnettes élevées ; celles-ci sont fixées sur des consoles adaptées aux angles saillants des piliers de la coupole.

» L'abside principale ou chœur n'a qu'une fenêtre ; elle se présente sous la forme d'une niche cintrée, sans corniche ni moulures sur les murs.

» L'église est en général privée de tout ornement, sauf les corniches ou voussoirs des colonnes.

» Une tour carrée est adossée au centre de la façade ouest de l'édifice ; en dedans de sa porte cintrée se trouve un parvis qui conduit par le grand portail de l'église au portique et de là dans la nef principale. Le parvis situé au pied de la tour est recouvert d'une voûte haute de 6m 20, qui est supportée par quatre piliers d'angles, dont les bases présentent la feuille de coin ; leur couronnement a lieu soit par des chapiteaux en forme de feuille, soit au moyen de figures fantastiques. Le profil des arêtes diagonales de la voûte se compose d'une moulure rectangulaire, accompagnée d'une baguette. Un escalier étroit a été ménagé dans l'un des murs de la tour, qui présente ici une épaisseur de 1m 80 ; cet escalier conduit à l'étage

supérieur de la tour, où se trouve une chapelle recouverte d'un plafond horizontal ; au côté Est de la chapelle on voit une niche ou autel de forme rectangulaire. (La chapelle ou *empore* existant derrière l'orgue, qui est naturellement moderne, s'ouvrait autrefois sur la nef centrale de l'église au moyen d'une fenêtre ou arcade, comme on le voit également, dit Rahn, dans son *Histoire des beaux-arts*, à l'église collégiale de Schönenwert, près Aarau, avec laquelle celle de St-Imier a beaucoup de ressemblance).

L'Histoire des beaux-arts en Suisse, parue en 1876, renferme des développements et des comparaisons que nous ne pouvons pas même résumer dans cette notice. Qu'il nous suffise d'extraire de l'ouvrage classique de M. le professeur Rahn les passages ci-dessous :

« Parmi les églises qui, malgré les iconoclastes de la réformation et le vandalisme des siècles qui l'ont suivie, ont été conservées jusqu'à nos jours, nous comptons les antiques basiliques à colonnes des collégiales de Romainmotiers, Payerne, Grandson, Bonmont près Nyon, *St-Imier*, dans le Jura bernois, Schönthal, dans le canton de Bâle, et Cappel, dans celui de Zurich.

» Pendant longtemps et jusqu'il y a quelques années, on considérait ces églises qui, nous le savons, ne remontent pas au delà du XI^e^ siècle comme des créations de l'époque carlovingienne, voire même de celle des mérovingiens. Les allures étranges de ces antiques édifices expliquent la tradition populaire que les historiens rencontrent dans diverses parties de notre pays ; mais les opinions généralement reçues n'en sont pas moins des anachronismes au point de vue de l'histoire de l'art.

» Les églises de chanoines séculiers de *Beromünster* dans le canton de Lucerne, de *Schönenwerth* dans le canton de Soleure et de *St-Imier* forment un groupe spécial ; ces constructions intéressantes ont entre elles une grande ressemblance et ont été établies selon un type

presque identique. Nous ne possédons des données certaines sur l'époque de leur création qu'en ce qui concerne la première de ces églises, dont la crypte a été inaugurée d'une manière authentique en *1108* ; mais nous pouvons en quelque sorte affirmer que les deux autres basiliques ont été construites dans le *XII^e siècle,* puisqu'il est historiquement démontré qu'une réforme importante s'est accomplie à cette époque dans toutes les institutions religieuses et que les anciens couvents furent transformés en Chapitres de chanoines réguliers. Les deux premières des églises ci-dessus subirent diverses transformations, tandis que la *basilique de St-Imier* a conservé sa forme primitive et est encore un type de l'église romane. »

M. Rahn signale d'autres basiliques romanes dans le canton de Berne, mais ou bien elles ont été altérées par des reconstructions et ne présentent plus que des fragments de l'architecture qui dominait du XI^e au XIII^e siècle, ainsi les églises de Spiez et Amsoldingen, dont la construction a été également attribuée, mais à tort, à la reine Berthe ; ou bien elles n'offrent qu'une seule nef, telles que Könitz, Wimmis, Scherzligen, Einigen, et la chapelle de Colomba près de Faulensee. La collégiale de St-Ursanne est, selon M. Rahn, postérieure aux édifices que nous avons mentionnés ; elle appartient à la période de transition entre l'époque romane et l'époque gothique, c'est-à-dire au XIII^e siècle. L'ancienne église collégiale de Moutier-Grandval, qui a été démolie il y a quelques années et dont M. Quiquerez nous a laissé la description, est également considérée par M. Rahn comme un monument de l'époque romane ; cet édifice ressemblait en plusieurs points à l'église collégiale de St-Imier.

Malgré l'autorité indiscutable de M. le professeur Rahn, nous tenons à relever que M. le professeur Trächsel, président de la Société bernoise des Beaux Arts, et MM. les architectes Davinet et Tièche déclarent aussi que l'église de St-Imier, nonobstant diverses reconstructions mo-

dernes, présente les principaux caractère du style roman et qu'elle ne remonte pas au delà du XIe siècle ; selon ces personnes compétentes en pareille matière, sa construction a très probablement eu lieu dans le XIIe siècle. Tous sont d'accord que la tour placée devant le grand portail a été élevée à la même époque que les autres parties de l'édifice et non auparavant, comme le supposait M. Quiquerez ; seulement elle a subi quelques transformations importantes. Ainsi, la voûte d'arète que l'on trouve en dedans de la porte cintrée, qui est évidemment d'origine romane, a été établie plus tard ; il est probable que cette voûte ainsi que celle de la coupole du transept ont été construites après l'incendie de 1510. Les chanoines de St-Imier ont procédé à ces reconstructions importantes en même temps qu'ils installaient dans les tours de l'église St-Martin et de la collégiale trois grandes cloches, qui furent fondues en 1512. Nons avons donné l'inscription de la cloche de la vieille tour dite « tocsin » ; voici celles de la tour de l'église collégiale.

Sur l'une, appelée *cloche de midi,* on lit :

DEUM COLO. FESTA DECORO. SYDERA FRANGO.
DEMONES FUGO. VIVOS APPELLO. MORTUOS DEPLANGO

c'est-à-dire :

J'honore Dieu. J'embellis les fêtes. Je détruis l'influence maligne des astres.

Je mets en fuite les démons. J'appelle les vivants. Je pleure les morts.

Sur la seconde, dite *la Retraite :*

MENTEM SANCTAM. SPONTANEAM. HONOREN DEO
ET PATRIE. LIBERATIONEM. ANO DNs MVXII

c'est-à-dire :

J'ai une âme sainte et spontanée (?) pour honorer Dieu et provoquer la délivrance de la patrie. Année du Seigneur 1512.

Vers 1770, la tour de l'église collégiale fut exhaussée depuis le 2e étage et on la couvrit d'un toit. Auparavant

église et la tour n'avaient qu'une couverture en dalles de pierre ; alors on substitua les tuiles à l'antique couverture en pierre.

Enfin, la tour de l'église collégiale subit une dernière transformation en 1842. A cette époque, sur l'initiative de M. Meyrat-Langel et au moyen d'une souscription publique, on éleva un élégant clocher dans lequel furent transportées les cloches dues au prévot Belleney et aux chanoines de St-Imier et l'on y installa l'horloge actuelle.

Après avoir démontré, grâce aux données de l'histoire et de l'architecture, *que la création du Chapitre et la construction de l'église collégiale de St-Imier ne sont pas antérieures au XI^e^ siècle, que ces deux fondations remontent, selon toutes les probabilités, à la première moitié du XII^e^ siècle et doivent être attribuées ainsi que la tour de St-Martin, à Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle, et à ses successeurs immédiats de la maison de Neuchâtel et que la coupole du vaisseau transversal avec ses peintures, la voûte ogivale de la base de la tour et les cloches dites :* tocsin, midi et retraite, *sont l'œuvre des derniers prévots et chanoines de St-Imier,* il nous resterait à examiner diverses questions propres à nous éclairer sur les bienfaiteurs de l'église collégiale. Le sujet est intéressant et mériterait une étude approfondie, d'autant plus que des mémoires récents publiés par M. Gysi, dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, ont jeté un jour tout nouveau sur les comtes de Fenis-Bargen et les seigneurs de Neuchâtel, qui furent pendant et après la période bourguignonne, les suzerains du val de St-Imier et possédèrent dans cette contrée des droits et des propriétés qui tombèrent insensiblement dans le domaine des princes-évêques de Bâle. Nous renvoyons à plus tard l'exposé de ces faits. Cependant, nous croyons devoir relever par anticipation que l'évêque Bourcard, dit d'Asuel, l'un des fils du comte Ulric de Fenis-Bargen, obtint par héritage le village de Mâche, près de Bienne, dont il fit don plus tard au cou-

vent de St-Alban, de Bâle, qu'il fonda pour recueillir quelques-uns des moines de Moutier et peut-être de Saint-Imier et de St-Ursanne. Il est très probable que Bourcard avait aussi obtenu en héritage les terres et les hommes de la vallée de St-Imier qui avaient appartenu à son père. Ce même évêque acheva la construction de l'église de St-Jean de Cerlier, commencée par son frère Conon, évêque de Lausanne, et éleva le château de Cerlier sur ses terres patrimoniales. C'est au même titre, selon nous, que Bourcard d'Asuel fonda et dota l'église collégiale et le Chapitre de St-Imier et donna très probablement en fief à un Arguel l'avouerie de cette institution religieuse avec le château qui fut la résidence des représentants de l'évêque. Ainsi s'expliquerait facilement l'origine de l'un et de l'autre des édifices que l'on voit encore aujourd'hui.

Quoique le testament de Bourcard d'Asuel ne soit pas parvenu à la postérité, nous admettons avec M. Trouillat que cet évêque fit donation de ses biens particuliers et réunit son patrimoine aux domaines de l'Evêché de Bâle. L'annexion des Seigneuries d'Erguel, d'Orvin et de l'Advocalie de Bienne à l'Evêché ne devint définitive qu'ensuite de la munificence de ce prince de la maison de Fenis-Neuchâtel. Depuis l'acte d'abandon du dernier roi de la Bourgogne transjurane jusqu'à Bourcard d'Asuel et ses successeurs immédiats, c'est-à-dire de 999 au commencement du XII^{e} siècle, l'incorporation de la vallée de la Suze à l'Evêché de Bâle était restée incomplète. Malgré les donations de Bourcard d'Asuel et de ses successeurs de la maison de Neuchâtel, certaines parties de l'Erguel, spécialement le haut et le moyen Erguel, n'en restèrent pas moins pendant longtemps encore des dépendances des seigneurs et comtes de Neuchâtel. C'est ainsi que les nobles de Courtelary figurent déjà au commencement du XIII^{e} siècle parmi les ministériaux des comtes de Neuchâtel, dont ils étaient les officiers dans la vallée de St-Imier et très certainement les vassaux. Nous voyons qu'en 1214,

lors du partage des ministériaux entre les trois héritiers d'Ulric II, Humbert de Courtelary (1) échut à Berthold, alors mineur, mais qui devint bientôt comte de Neuchâtel. Les Courtelary occupaient un rang élevé dans l'échelle féodale et dans tous les cas supérieur à celui des Arguel. Pendant les XIIIe et XIVe siècles ils remplirent les fonctions de ministériaux, qui paraissant avoir été héréditaires dans cette famille ; l'un fut chatelain de Valangin ; un autre est cité comme baillif et gouverneur de Neuchâtel. Tandis que les Courtelary occupaient de hautes positions dans le comté de Neuchâtel, les actes ne nous révèlent pas qu'ils aient joui de pareils privilèges à la cour des Princes-évêques de Bâle. En 1317, Jean, dit *Compaignet* (2), fils de feu Etienne de Courtelary, déclare avoir en fief-noble de Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, le village et les hommes de Cormoret, dont il lui fait hommage en réservant celui qu'il devait à l'évêque de Bâle. Comme M. Trouillat l'a déjà remarqué dans sa préface du IIe volume des *Monuments*, l'acte ci-dessus de 1317 prouve que les comtes de Neuchâtel étaient seigneurs de Cormoret et probablement d'autres parties du val de St-Imier et que l'évêque de Bâle n'en était que le suzerain. On réservait la féauté due à l'évêque de Bâle, qui était le souverain du pays, mais les comtes de Neuchâtel conservaient cependant des droits de propriété et de basse juridiction sur les hommes de Cormoret et sur leurs biens respectifs.

Réciproquement le Chapitre de St-Imier possédait des biens dans le comté de Neuchâtel et avait la collature des églises de Dombresson et de Serrières. Il nous paraît donc évident que pendant des siècles il a existé des liens intimes entre les seigneurs de Neuchâtel et le val de St-Imier et

(1) Matile. *Monuments*, T. I, p. 58 ; *Fontes rerum bernensium*, T. I, p. 514 et 515.

(2) Trouillat, *Monuments*. T. III, p. 347 ; Matile, I, p. 330.

que celui-ci avant les donations de certains évêques de Bâle issus de la maison de Fenis-Bargen et plus tard de celle de Neuchâtel, formait une partie intégrante de leurs Etats, ainsi que ses voisins du Val de Ruz et de la Montagne de Diesse. Aussi sommes-nous poussés à admettre que la plupart des biens confirmés au Chapitre de St-Imier en 1178 par la Bulle du pape Alexandre III avaient déjà appartenu au couvent de St-Imier et avaient été donnés à ce monastère par les anciens souverains de l'Erguel. Il nous paraît invraisemblable que toutes les propriétés situées dans la seconde moitié du XII[e] siècle dans le comté de Neuchâtel aient été données, ainsi que le suppose M. Trouillat, au Chapitre de St-Imier par Ulric II et son épouse Berthe. St-Imier peut compter ces derniers parmi ses bienfaiteurs, mais quelques-unes des donations qu'on leur attribue remontent selon toutes les probabilités à des temps antérieurs.

En terminant cette notice nous rendons attentif à l'existence d'une *Chapelle de St-Imier à Cerlier*. Nul des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle n'a mentionné ce fait. Cette chapelle est signalée pour la première fois dans le rapport de la visite du diocèse de Lausanne en 1453 ; elle se trouvait en dedans des murs de Cerlier et était desservie à cette époque par Jean Tunchy. Les visiteurs, trop pressés, ne s'enquièrent pas des fondateurs et donateurs de la petite église et laissent en blanc cette partie intéressante de leur rapport.

Au surplus, ils n'avaient pas reçu pour mission de se livrer à des recherches historiques. Nous inférons de leur silence que la chapelle de Cerlier, dédiée à St-Imier, avait déjà une haute antiquité et qu'on ignorait quels en avaient été les fondateurs. N'aurait-elle pas été créée par Bourcard d'Asuel en même temps que le Château de Cerlier et peu après la construction de la basilique de St-Imier, élevée par cet évêque en l'honneur du premier apôtre et

colon de la vallée de la Suze? Nous avons appris que la chapelle ci-dessus a existé jusqu'au commencement de ce siècle. Elle servait, dit-on, de lieu de culte aux seigneurs et, dans les temps modernes, aux baillifs de Cerlier.